

COMMUNE DE JONQUIERES SAINT VINCENT

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AOUT 2022

Délibération n°058-2022

Candidature commune pour la création d'un centre de santé communautaire

Nombre de Conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
25	18	22
Date de convocation		
18 août 2022		
Secrétaire de séance		
Sébastien ANDEVERT		

Le vingt-cinq août deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire.

Etaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Delphine POIRIER, Eric ORTIZ, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Myriam SEVENERY, Cyril QUIOT, Sébastien ANDEVERT, Sandrine CARRIERE, Samuel MICHELON, Sonia BONNET-TELLIER, Claude CADENAT, Claire FABRE-PILLEMENT, Sarah AIT-IDIR, Christian ALEX, Christian GOMEZ
Procurations : Marie-Dominique MICHELET à Catherine CLIMENT, Régis BLAYRAT à Jean-Marie FOURNIER, Christophe RENAUD à Sonia BONNET-TELLIER, Cédric DAYDE à Sonia BONNET-TELLIER

Absents : Elisabeth RHODE-BERNARD, Nicolas FONT, Mélanie SALLE

Rapporteur : Catherine CLIMENT, 1^{ère} adjointe et vice-présidente de la CCBTA en charge de la santé

Par délibération en date du 2 décembre 2021, répondant à un appel à manifestation d'intérêt de la Région Occitanie, le Conseil Municipal avait exprimé son souhait d'adhérer au nouveau groupement d'intérêt public constitué pour la création de centres de santé régionaux.

Dès le 5 janvier suivant, la Région validait une première vague de candidatures, dont celle de Jonquières Saint Vincent.

Mais considérant que la candidature de la CCBTA avait également été sélectionnée au terme d'une seconde vague, la Région a souhaité privilégier l'échelle intercommunale et a donc demandé, par la voix de son Vice-Président, Monsieur Vincent BOUNES, que les deux collectivités s'entendent pour une candidature commune.

Afin d'assurer cette amélioration attendue de l'offre de soins en Terre d'Argence, il a donc été convenu que le centre de santé serait installé à Beaucaire, avec une antenne prioritaire à Jonquières Saint Vincent, compte tenu du classement des deux communes en zone d'intervention prioritaire en matière d'accès aux soins.

En contrepartie de cette priorisation, la CCBTA assumera la charge intégrale du fonctionnement de l'antenne jonquiéroise.

Il est donc proposé d'approuver cette candidature commune pour parachever le dossier conjoint de la commune et de la CCBTA.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu sa délibération n°091-2021 du 2 décembre 2021,
Vu la délibération n°B-22-009 du Bureau délibératif de la CCBTA, en date du 21 février 2022,
Où l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

D'approuver la candidature commune de la CCBTA et de la commune de Jonquières Vincent pour l'accueil d'un centre de santé dans le cadre d'un groupement d'intérêt régional porté par la Région Occitanie.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois suivant sa publication.



Le Maire,
Jean-Marie FOURNIER